Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 23 mars 2018

Approbation du schéma des achats socialement et écologiquement responsables de l'Eurométropole de Strasbourg.

La politique des achats de l'Eurométropole de Strasbourg poursuit cinq objectifs :

- placer l'éthique au centre de l'acte d'achat : créer une relation de confiance entre acheteurs et entreprises, basée sur des règles déontologiques partagées,
- développer la performance économique des achats : utiliser les achats comme un levier de maîtrise des dépenses publiques, professionnaliser les acheteurs,
- optimiser les marchés publics : conclure des marchés sécurisés pour les parties et permettant de garantir une continuité des services publics,
- accroître l'utilisation du développement durable dans les marchés publics : introduire davantage de clauses sociales, environnementales et relatives au commerce équitable dans les marchés, tout en s'assurant qu'elles restent soutenables pour les entreprises,
- déployer la dématérialisation dans l'ensemble des actes et échanges relatifs aux achats de la collectivité.

Une politique des achats strasbourgeoise qui promeut l'intégration du développement durable dans les marchés publics

L'Eurométropole de Strasbourg s'est vue décerner ces dernières années plusieurs distinctions nationales encourageant sa politique des achats, notamment pour son volet relatif au développement durable.

En effet, la collectivité mobilise l'ensemble des dispositifs réglementaires afin d'introduire dans ses marchés publics des clauses d'insertion professionnelle et des clauses environnementales.

Cette approche volontaire se traduit par une analyse systématique, menée par les services lors de la définition des besoins, de l'opportunité d'intégrer des considérations liées au développement durable dans les contrats publics. Cette pratique permet aujourd'hui à l'Eurométropole de Strasbourg d'intégrer des clauses sociales et/ou environnementales dans environ 75% de ses marchés publics.

Le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable, une obligation prévue par la loi

Les lois relatives à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 et à la transition énergétique du 17 août 2015 imposent désormais aux acheteurs publics dont le volume des achats annuels excède 100 millions d'euros d'élaborer un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER), afin de les conduire à mieux intégrer le développement durable dans leurs marchés publics.

Le présent projet de délibération vise à répondre à cette obligation légale en soumettant à la validation du Conseil eurométropolitain le SPASER de l'Eurométropole de Strasbourg.

Ce schéma poursuit trois objectifs :

- structurer la politique d'achat public durable de l'Eurométropole de Strasbourg et conforter sa planification,
- accroitre la visibilité de cette politique d'achat,
- approfondir l'utilisation de l'achat public comme levier de mise en œuvre des politiques publiques.

Ce schéma s'inscrit en cohérence avec les politiques publiques et démarches engagées par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg en matière de développement durable, notamment :

- le plan climat lancé en 2009, visant à réduire de 30% les gaz à effet de serre, de 30 % les consommations d'énergie, et à atteindre 20 à 30% d'énergie renouvelable à l'horizon 2020 dans la consommation d'énergie,
- la convention relative au développement de l'agriculture durable, conclue en 2010 avec la chambre d'agriculture du Bas-Rhin,
- la politique « zéro déchets zéro gaspillage », menée en lien avec l'ADEME,
- les stratégies « territoire à énergie positive pour la croissance verte », et « Villes respirables en 5 ans » mises en place par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie dans le cadre de la politique nationale de transition énergétique,
- la stratégie de développement économique Eco 2030, feuille de route comportant notamment des volets sur la transition écologique et sur l'économie sociale et solidaire.

Un schéma ambitieux construit autour de quatre axes

En déclinant ces démarches et stratégies aux achats de l'Eurométropole de Strasbourg, le SPASER consacre l'achat public comme vecteur transversal de mise en œuvre des politiques publiques.

Le développement durable étant communément défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures

à répondre aux leurs », il repose sur trois « piliers » : un pilier social, un pilier environnemental et un pilier économique.

Au regard de cette définition, il est proposé de construire le SPASER de l'Eurométropole de Strasbourg en quatre axes :

- gouvernance et communication, pour faire connaître le SPASER au sein et à l'extérieur de la collectivité et largement partager ses orientations et les bonnes pratiques qu'il définit,
- achat public social et solidaire, pour soutenir l'économie sociale et solidaire et poursuivre l'intégration de considérations éthiques et sociales dans les marchés,
- achat public éco-responsable et protecteur de la santé, pour réduire les déchets liés aux achats publics, optimiser leur valorisation, limiter les pollutions, préserver les ressources naturelles et maîtriser la consommation énergétique,
- achat public équitable pour développer les achats de produits issus du commerce équitable.

Chacun de ces axes comporte plusieurs objectifs qu'il appartiendra à l'administration de décliner dans un plan d'action qui fera l'objet d'un suivi annuel.

Un schéma en mode collaboratif, tant dans sa construction que dans son suivi

Le projet de SPASER joint au présent rapport est l'aboutissement d'un travail collaboratif associant l'administration mutualisée de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, les élus en charge d'une délégation dans le domaine du développement durable et les partenaires de la collectivité susceptibles de lui apporter un regard expert sur chacun des trois piliers du développement durable (CRESS Grand Est, COLECOSOL, ADEME).

Ainsi, un séminaire de co-construction du SPASER a été organisé en février 2018 pour associer ces partenaires à l'élaboration et à l'enrichissement du schéma ainsi qu'à la détermination de la méthodologie de son suivi.

Ce travail collaboratif se poursuivra une fois le schéma adopté, un atelier du Conseil de l'économie sociale et solidaire étant dédié chaque année au suivi du SPASER.

Cette réunion technique interviendra préalablement à une présentation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du SPASER au « comité consultatif achat et développement durable » réunissant les élus en charge d'une délégation dans le domaine du développement durable et les membres de la commission d'appel d'offres.

Le SPASER joint au présent rapport a vocation à s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2020.

L'Eurométropole de Strasbourg entend construire cette démarche de progrès en synergie avec l'ensemble de ses partenaires, dans une logique de partage des bonnes pratiques et de transparence.

Réussir le défi de la transition écologique, sociale et solidaire implique en effet que chacun de ces acteurs en soit le porteur, dans l'objectif de construire ensemble une politique d'achats publics durable et responsable au service d'un territoire vivable, viable et équitable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil vu l'avis de la Commission thématique sur proposition de la Commission plénière après en avoir délibéré approuve

le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables de l'Eurométropole de Strasbourg joint à la présente délibération,

autorise

le Président ou son-sa représentant-e à prendre toute décision relative à la mise en œuvre dudit schéma.

Adopté le 23 mars 2018 par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

Rendu exécutoire après transmission au Contrôle de Légalité préfectoral et affichage au Centre Administratif Le 27 mars 2018

SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Avant-propos

La commande publique, qui représente environ 10% du produit intérieur brut français, joue un rôle essentiel sur l'économie française et l'évolution de la consommation.

Au-delà de son impact économique, la commande publique a, au gré des réformes successivement intervenues ces dernières années, progressivement évolué pour devenir un levier de mise en œuvre des politiques publiques.

Désormais, son objectif n'est plus uniquement de réaliser un achat au meilleur rapport qualité / prix, mais aussi de promouvoir le développement durable.

En s'appuyant sur l'achat public, devenu une fonction stratégique, les collectivités territoriales doivent jouer un rôle d'exemplarité et inciter l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse des entreprises comme des citoyens, à agir pour préserver les ressources environnementales, avoir des pratiques économiques plus équitables et faire preuve de solidarité.

Dans la logique de cette évolution, la loi impose désormais aux acheteurs publics dont le volume des achats annuels excède 100 millions d'euros d'élaborer un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables, afin de les conduire à mieux intégrer le développement durable dans leurs marchés publics.

L'Etat a également adopté un plan national pour les achats publics durables (PNAAPD). Ce plan a vocation à structurer les grandes orientations de l'achat public de l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs. Applicable entre 2015 et 2020, il prévoit notamment que :

- 25 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition sociale;
 (actuellement, au niveau national, seulement 5% des marchés publics contiennent une clause sociale)
- 30 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition environnementale

L'Eurométropole de Strasbourg a profondément inscrit depuis de nombreuses années sa politique des achats dans cette direction, en utilisant autant que possible les instruments juridiques issus du droit de la commande publique pour intégrer dans ses marchés publics des exigences sociales et environnementales.

Ainsi, l'Eurométropole intègre d'ores et déjà dans ses marchés des exigences sociales et environnementales dépassant largement la moyenne nationale ainsi que les objectifs du plan, puisque environ 75% de ses marchés comportent une clause sociale et/ou environnementale (40% de ses marchés publics sont assortis d'une clause sociale, 75% d'une clause environnementale).

En adoptant un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), l'Eurométropole de Strasbourg souhaite réaffirmer sa volonté soutenue d'utiliser l'ensemble des leviers juridiques de l'achat public pour promouvoir le développement durable dans un dialogue constant avec le monde économique.

Le présent schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) vient renforcer la mise en œuvre des politiques publiques menées par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, dont notamment :

- le plan climat lancé en 2009, visant à réduire de 30% les gaz à effet de serre, de 30 % les consommations d'énergie, et à atteindre 20 à 30% d'énergie renouvelable à horizon 2020 dans la consommation d'énergie. Le plan climat 2030 vient d'être lancé et fait l'objet d'une concertation,
- la convention conclue en 2010 avec la chambre d'agriculture du Bas-Rhin visant à développer l'agriculture durable, reconduite en 2015 pour la période 2015-2020 « stratégie de développement d'une agriculture locale durable et innovante »,
- la candidature en 2015 au projet Zéro Déchet, Zéro Gaspillage visant la mise en place de la politique de réduction, recyclage et valorisation des déchets de l'Eurométropole de Strasbourg, a abouti à la mise en œuvre d'une politique « zéro déchets zéro gaspillage », qui s'est traduite par une convention avec l'ADEME en janvier 2017,
- les stratégies « territoire à énergie positive pour la croissance verte », et « Villes respirables en 5 ans » mises en place par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie dans le cadre de la politique nationale de transition énergétique,
- la stratégie de développement économique Eco 2030, feuille de route comportant notamment des volets sur la transition écologique et sur l'économie sociale et solidaire.

En transposant les objectifs de ces documents à l'achat public, le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables de l'Eurométropole de Strasbourg consacre l'achat public comme instrument transversal de mise en œuvre des politiques publiques.

Défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » ¹, le développement durable concilie les enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

C'est autour de ces enjeux que l'Eurométropole de Strasbourg a choisi de structurer son SPASER, décliné à travers les quatre axes suivants :

¹ Définition énoncée par madame Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

- la gouvernance,
- l'achat public social et solidaire,
- l'achat public éco-responsable et protecteur de la santé,
- l'achat public équitable.

La collectivité entend construire sa démarche de progrès en synergie avec l'ensemble des parties prenantes (acteurs économiques, dont acteurs de l'économie sociale et solidaire, communes et établissements publics locaux).

Réussir le défi de la transition écologique, sociale et solidaire implique en effet que chacun de ces acteurs en soit le porteur, dans l'objectif de construire ensemble une politique d'achats publics durable et responsable au service d'un territoire vivable, viable et équitable.

Préambule

- Durée de vie du schéma. La durée de vie du schéma est synchronisée à celle du Plan national pour les achats publics durables. Le plan actuel arrivera à échéance le 31 décembre 2020.
- Organe de mise en œuvre du schéma. Le comité technique « achats et développement durable » sera l'instance dédiée de l'application du schéma. Il se réunira à une fréquence mensuelle, et inclura, en plus des services techniques, les partenaires de l'Eurométropole de Strasbourg (CRESS Grand Est, Colécosol, facilitateur, Ademe).
- Suivi de l'application du schéma. Les résultats de l'application du schéma seront présentés chaque année au comité consultatif « Achats et développement durable » composé des élus disposant d'une délégation en matière de développement durable et des membres de la commission d'appel d'offres. Le comité émettra des recommandations permettant d'optimiser la mise en œuvre du schéma
- Valeur contraignante. Les services de l'Eurométropole de Strasbourg, dans l'élaboration de leurs marchés, sont tenus de prendre en compte les dispositions du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

AXE TRANSVERSAL – GOUVERNANCE ET COMMUNICATION

Objectif 1 – Communication : faire connaître le SPASER en interne et en externe

- Sensibiliser les entreprises à la politique d'achat durable de la collectivité à l'occasion des temps de rencontre acheteurs / fournisseurs, et notamment lors du salon de l'achat public.
 Poursuivre la sensibilisation et la formation des services à l'intégration de considérations sociales, environnementales et équitables, dans les marchés publics: formations, fiches pratiques, visites d'entreprises adaptées et ESAT ou d'acteurs de l'insertion par l'activité économique, rencontres avec les acteurs pertinents
- Partager avec les associations / acteurs du territoire des cahiers des charges et bonnes pratiques
- Disposer d'informations actualisées sur l'influence concrète des clauses d'insertion sociale sur la situation à court, moyen et long terme des bénéficiaires et publier régulièrement les résultats
- Développer des indicateurs de suivi des clauses environnementales et relatives au commerce équitable afin d'en mesurer plus précisément les effets. A cet effet, expérimenter le recours à des expertises extérieures afin de disposer de statistiques fiables sur l'influence concrète de ces clauses
- Développer des actions de communication externe pour mettre en valeur les avancées de la collectivité et les incidences concrètes de sa politique d'achats durables sur son territoire
- Afficher l'exemplarité de la politique d'achat durable de l'Eurométropole de Strasbourg en interne et en externe en diffusant largement le SPASER, à des acteurs privés comme publicsaux institutions (notamment les communes membres de l'Eurométropole) comme aux citoyens
- Poursuivre le travail engagé avec les chambres consulaires et les fédérations professionnelles pour promouvoir l'achat durable, faciliter l'accès des entreprises à la commande publique et les accompagner dans un contexte de forte évolution de la réglementation

Objectif 2 – Gouvernance : Partager les orientations du SPASER

- Associer les partenaires externes agissant en matière de développement durable au processus d'achats de la collectivité, afin de bénéficier de leur expertise et de leurs connaissances, et pour renforcer la synergie des acteurs autour des orientations du SPASER, notamment la CRESS Grand Est et le Colécosol dans le cadre des travaux du Conseil de l'ESS et du Comité de pilotage « territoire de commerce équitable »
- Veiller à la soutenabilité de ces exigences pour le secteur concurrentiel, en lien avec les fédérations professionnelles et les chambres consulaires
- Centraliser l'intervention de ces nouveaux acteurs dans le comité consultatif Achats et développement durable
- Renforcer le sourcing auprès des acteurs du développement durable, afin d'affiner nos connaissances sur ce secteur et davantage le solliciter
- Assurer une veille régulière en matière d'achat durable auprès d'autres collectivités / entités publiques de taille équivalente
- Rechercher l'innovation dans les dispositifs de contractualisation utilisés (SIEG, allotissement, autorisations et concessions domaniales...)
- Créer un dispositif permettant d'anticiper et planifier les marchés susceptibles de porter sur des achats publics intégrant les dimensions sociales, environnementales et équitables. A cet effet, utiliser le comité technique achats et développement durable comme instance dédiée
- Répertorier de manière plus précise les achats comportant des considérations de développement durable
- Autoriser et valoriser les variantes relatives au développement durable, dans ses dimensions sociales, éco responsables et équitables
- Expérimenter le recours aux clauses d'insertion sociale et aux clauses environnementales dans certains contrats relatifs à l'occupation du domaine public et privé de la collectivité
- Développer les marchés comportant à la fois une clause sociale et une clause environnementale pour inciter les acteurs à croiser ces enjeux
- Imposer aux services proposant de ne pas recourir aux clauses sociales et/ou environnementales dans la définition des besoins de le justifier
- Associer les citoyens, via les outils de la démocratie locale, au déploiement de la politique d'achat durable

AXE 1 – UN ACHAT PUBLIC SOCIAL ET SOLIDAIRE

Le soutien à l'économie sociale et solidaire est un des objectifs structurants du développement économique de l'Eurométropole de Strasbourg. Le présent schéma s'inscrit dans cet objectif en visant à augmenter le soutien de l'économie sociale et solidaire par le biais de l'achat public.

Par ailleurs, l'Eurométropole de Strasbourg va continuer à exercer son rôle précurseur en matière de clauses sociales tout en développant davantage le suivi des bénéficiaires de ces dernières. D'un point de vue quantitatif, les clauses sociales de l'Eurométropole de Strasbourg représentaient environ 188 000 heures d'insertion en 2016. Ainsi, chaque année, les marchés publics de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg créent plus de 210 équivalent temps plein (ETP) et réinsèrent dans l'emploi environ 900 personnes en situation d'éloignement de l'emploi.

La finalité est de répondre à l'objectif de la stratégie « Strasbourg Eco 2030 » de développer des solutions d'activités pour les publics les plus en difficultés², en adaptant davantage les clauses sociales aux besoins de ces publics éloignés de l'emploi.

Objectif 1 – Soutenir l'économie sociale et solidaire

- Poursuivre les actions de sensibilisation menées en lien avec le Conseil de l'ESS permettant aux acteurs de l'économie sociale et solidaire de mieux connaître la commande publique et réciproquement, aux acheteurs de mieux appréhender ce secteur
- Recenser les marchés de services de santé, sociaux ou culturels susceptibles d'être réservés aux entreprises de l'économie sociale et solidaire et à des structures équivalentes, lorsqu'elles ont pour objectif d'assumer une mission de service public, étudier l'opportunité d'une telle réservation, en lien avec les acteurs concernés
- Etudier l'opportunité de réserver des marchés aux SIAE et aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, en recensant les domaines d'achats adaptés, en lien avec ces acteurs
- Intégrer des structures de l'ESS dans le panel des entreprises sollicitées pour les marchés de faibles montants lorsque les procédures le permettent

² Plan d'actions « Strasbourg éco 2030 » ; Développer l'emploi pour les publics les plus en difficultés ; p.26.

Objectif 2 - Développer le suivi et la mesure de l'impact social de la politique d'achat

- Développer les échanges et partages d'expériences avec le facilitateur de l'Eurométropole de Strasbourg afin de faire progresser constamment les dispositifs d'intégration et d'évaluation des clauses sociales dans les marchés publics
- Réinterroger chaque année la politique d'achat en matière de clause sociale pour l'adapter de manière dynamique aux évolutions de la matière, du bassin d'emploi et de la situation économique des secteurs concurrentiels (conditions d'exécution, critères, marchés réservés, marchés d'insertion professionnelle...)

Objectif 3 – Poursuivre la dynamique d'intégration de considérations éthiques et sociales dans les marchés

- Poursuivre l'intégration de conditions d'exécution sociales dans les marchés (heures d'insertion et actions de formation / d'accompagnement)
- Développer les clauses d'insertion sociale avec une attention particulière pour les marchés de services, y compris dans le cadre de prestations intellectuelles
- Renforcer la prise en compte dans les critères de jugement des offres de la qualité du dispositif d'accueil et d'accompagnement proposé par les entreprises à l'égard des bénéficiaires de clauses sociales
- Augmenter les réservations de marchés au profit de structures employant majoritairement des personnes handicapées (EA et ESAT)
- Développer, lorsque l'objet du marché le permet, les marchés d'insertion professionnelle.
- Introduire la possibilité pour les candidats, lorsque l'objet du marché s'y prête, de proposer des variantes sociales
- Mobiliser l'ensemble des outils juridiques à disposition pour d'une part assurer le respect de l'égalité homme/femme, et d'autre part lutter contre le travail dissimulé ou non respectueux des droits humains et des droits de l'enfant.
- Proposer des modifications de la législation et de la réglementation permettant de doter les acheteurs publics de davantage de moyens coercitifs à l'égard d'entreprises non éthiques (socialement et fiscalement).
- Parvenir à l'appréhension des comportements fiscaux et sociaux des entreprises par la politique des achats de la collectivité.

AXE 2 – UN ACHAT PUBLIC ECO RESPONSABLE ET PROTECTEUR DE LA SANTE

A l'heure actuelle, 75% des marchés de l'Eurométropole de Strasbourg intègrent des exigences de nature environnementale, contre une moyenne inférieure à 25% au niveau national.

Le présent schéma s'attache à ancrer encore davantage l'intégration de considérations écologiques dans les achats de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment en matière de réduction des déchets, de limitation des pollutions et des émissions de gaz à effet de serre, de respect des ressources naturelles, de maîtrise de la consommation énergétique et de promotion de la biodiversité. Il s'inscrit dans le cadre du plan climat de la collectivité.

Il vise à renforcer progressivement, dès la définition des besoins, la prise en compte de ces enjeux, les achats devant à ce titre jouer un rôle de catalyseur à l'égard du secteur concurrentiel pour participer à la transition écologique.

Objectif 1 – Améliorer l'efficience des clauses environnementales

- Intégrer systématiquement dans les marchés publics d'achat de biens matériels ou de services, des critères d'efficacité énergétique et environnementale (qualité de l'air), de réduction de l'impact environnemental, de coût global ou de coût du cycle de vie s'ils existent, par exemple pour l'acquisition :
 - de matériel de bureau (ordinateur, imprimante, papier...)
 - de matériel et fournitures d'entretien (détergents pour le nettoyage, lubrifiants)
 - de matériaux pour le dégel et le sablage des routes en hiver
 - des autres fournitures et services ayant un impact sur le climat (par exemple l'alimentation)
- Poursuivre la sensibilisation des services à l'intégration de considérations environnementales dans les marchés publics : formations, fiches pratiques...
- Sensibiliser les entreprises à la politique d'achat environnemental de la collectivité à l'occasion des temps de rencontre acheteurs / fournisseurs, et notamment lors du salon de l'achat public
- Développer l'analyse en coût global, tenant compte de l'ensemble du cycle de vie des produits, services et procédés, en particulier la fin de vie du produit (matières recyclables dans le mobilier...)

- Encourager le développement des achats groupés de produits écoresponsables, en particulier avec les communes membres de l'Eurométropole, dans le but d'en réduire les coûts par les économies d'échelles
- Renforcer le recours aux écolabels dans les achats de fournitures et de travaux
- Susciter davantage l'innovation environnementale, en autorisant les variantes environnementales et en développant les cahiers des charges fonctionnels lorsque l'objet du marché s'y prête
- Valoriser les offres intégrant des démarches d'éco-responsabilité dans l'exécution des marchés
- Accroître les achats de produits de saison et issus de l'agriculture biologique, en particulier dans le domaine agro-alimentaire
- Limiter autant que possible l'achat de produits contenant des perturbateurs endocriniens
- D'une manière générale, renforcer la prise en compte des enjeux de santé publique et de santé environnementale dans les marchés
- Intégrer l'exigence de respect du bien-être animal dans les conditions d'exécution des marchés concernés par cette problématique

Objectif 2 – Réduire les déchets issus des prestations liées aux marchés publics et optimiser leur valorisation

Réduction des déchets

- Accroître l'utilisation de conditions d'exécution des marchés visant à réduire la production de déchets, en particulier des déchets ultimes: livraison en vrac plutôt qu'en petit conditionnement, limitation des emballages, recherche d'alternatives au jetable, interdiction des gobelets puis de la vaisselle jetables à l'horizon 2019, etc.
- Evaluer les entreprises sur leur capacité à limiter, réemployer et trier les déchets et à valoriser les matériaux recyclables, en particulier dans les marchés de travaux, conformément au programme du « territoire zéro déchet zéro gaspillage » (chantiers verts, chantiers propres, etc.)
- Lutter contre l'obsolescence programmée dans les marchés de fournitures en tenant compte du cycle de vie des produits
- Valoriser les fournitures facilement réparables dont l'entretien augmente la durée de vie
- Mettre fin au renouvellement systématique des fournitures en fonction de la durée d'amortissement comptable, et renouveler seulement les fournitures qui le nécessitent
- Exiger des périodes de garantie plus longues pour développer l'acquisition de produits plus durables
- Développer l'économie de la fonctionnalité

Réemploi

- Introduire des objectifs chiffrés de réemploi des matériaux issus des marchés publics, à travers les clauses d'exécution
- Lorsque l'objet du marché s'y prête, exiger le réemploi des matériaux par le biais de l'économie circulaire (associations, entreprises de l'économie sociale et solidaire...)

- Evaluer les entreprises sur leur processus de réemploi des objets et des matériaux, en particulier dans les marchés relatifs à la restauration, ainsi que les marchés de travaux
- Favoriser le réemploi du matériel réformé de la collectivité
- Développer le recours à la réparation

Recyclage et valorisation

- Encourager le recours à des solutions techniques à faible empreinte écologique
- Travailler avec les entreprises pour développer une stratégie globale de recyclage et de valorisation des déchets issus des marchés publics
- Intégrer la prise en compte du sort des déchets dangereux issus des marchés publics et exiger une traçabilité totale, contrôlée de façon systématique
- Expérimenter l'octroi d'une incitation financière pour encourager les entreprises titulaires d'un marché de travaux à limiter la quantité finale de déchets

Objectif 3 – Limiter les pollutions et préserver les ressources naturelles

- Réduire au maximum l'impact des constructions sur la faune, la flore et, de manière générale, sur les ressources naturelles
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques liées aux transports par des conditions d'exécution et des critères d'attribution adaptés à l'objet des marchés : suppression progressive des véhicules de service diesel, utilisation de la voie d'eau, livraison en dehors des heures de pointe, fréquence réduite des livraisons, optimisation des circuits / flux logistiques, encouragement à l'utilisation d'éco-mobilités (vélos-cargos, véhicules électriques, bioGNV...)
- Développer l'utilisation d'un critère « émissions de gaz à effet de serre » dans l'attribution des marchés s'y prêtant
- Préserver la qualité de l'air intérieur des bâtiments, en interdisant les produits ayant une incidence sur la qualité de l'air intérieur (certaines peintures, aérosols, produits de nettoyage...)
- Dans les marchés contenant des prestations de transport, exiger systématiquement que les agents soient formés à l'éco conduite et demander la typologie des véhicules utilisés au regard du référencement Crit'air, ainsi que le pourcentage de véhicules propres
- Valoriser la fourniture de bois issus de forêts gérées durablement pour préserver la biodiversité
- Expérimenter ponctuellement les clauses imposant une compensation carbone en utilisant la méthodologie fournie par l'ADEME
- Expérimenter la démarche de « compensation écologique » dans les marchés de travaux engendrant des destructions d'habitats naturels et d'espaces boisés
- Maximiser la prise en compte de la mobilité comme vecteur de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Objectif 4 – Une consommation énergétique maîtrisée et respectueuse de l'environnement

Réduction de la consommation

- Conformément au plan d'actions Cit'ergie, intégrer, dès la phase de programmation, l'objectif de maîtrise énergétique dans les fonctionnalités attendues : prendre en compte la maintenance et l'utilisation des bâtiments et produits dans la conception des projets
- Exiger une consommation électrique plafonnée pour les matériels informatiques et les éclairages de tout type
- Privilégier les achats à haut potentiel d'économies d'énergies
- Mettre en œuvre les indicateurs permettant de mesurer les dépenses énergétiques réalisées grâce aux marchés par typologie d'usages, de sites et affectation
- Augmenter les constructions d'infrastructures et de bâtiments à énergie positive, d'ouvrages intelligents permettant des économies d'énergie
- Introduire des objectifs chiffrés de réduction de la consommation d'eau, dans l'ensemble des marchés ayant une consommation importante. La collectivité augmente la maîtrise de la consommation d'eau de ses bâtiments publics. Elle l'évalue grâce à des indicateurs par habitant et par la consommation d'eau annuelle de différentes catégories de bâtiments et prend en compte ces indicateurs dans les marchés publics. Dans les marchés publics, elle s'emploie à la mise en œuvre d'une politique rationnelle de gestion de l'eau (besoins et utilisation) favorisant une utilisation économe de l'eau pour l'arrosage des espaces verts et préservant la biodiversité par la limitation des apports chimiques

Renforcement du recours aux énergies renouvelables

- Optimiser l'éclairage en recourant à des sources d'énergie plus durables et moins consommatrices
- Développer le recours aux sources d'énergies renouvelables, notamment pour l'électricité ainsi que le chauffage urbain
- Valoriser l'utilisation d'énergie verte par les entreprises dans l'exécution des marchés

AXE 3 – UN ACHAT PUBLIC EQUITABLE

L'Eurométropole de Strasbourg mène une politique volontariste concernant la promotion et de développement du commerce équitable. Elle s'est vue décerner à cet effet le label « Territoire de commerce équitable » au regard du plan d'actions qu'elle déploie en la matière. Cette labellisation a été renouvelée avec succès en 2017.

Le présent schéma a pour objectif de développer l'achat de produits issus du commerce équitable, afin d'ériger celui-ci en pilier de la politique d'achat durable de l'Eurométropole de Strasbourg, grâce aux actions suivantes :

- Clarifier auprès des acheteurs publics la notion de commerce équitable afin de les inciter à acheter des produits qui en sont issus (échanges nord-nord, nord-sud, produits labellisés ou non, locaux ou non...)
- Poursuivre les actions de formations au commerce équitable en direction des acheteurs
- Pérenniser et développer le partenariat noué avec les acteurs du commerce équitable dans le cadre du comité de pilotage « territoire de commerce équitable »
- Développer un sourcing ciblé pour identifier les domaines d'achats publics équitables
- Diversifier les achats publics équitables en les étendant à de nouveaux domaines (textile, accessoires de bureau...)
- Développer les convergences entre commerce équitable et agriculture biologique
- Travailler avec les acteurs du secteur pour sécuriser les chaînes d'approvisionnement, notamment en adaptant les quantités commandées, afin de lutter contre les ruptures d'approvisionnement
- Lorsque l'objet du marché s'y prête, exiger des labels liés au commerce équitable